

## SEANCE DU 4 JUIN 2021

Date de la convocation : 27.05.2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vendredi vingt-sept mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent CHAPPELLIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Etaient présents : Mmes et Mrs., CHAPPELLIER Laurent, LENNE Grégory, MEROT Josiane, BRES Pascal, PLAN Patrick, ABBO Alain, de CHARENTENAY Fanny, MARTIN Alexandra, GIL Christelle, POIDEVIN Grégory et BERENGER Crystal

Etait absent : Néant

Secrétaire de séance : MEROT Josiane

Le compte rendu de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité

En raison de la situation sanitaire, cette réunion se déroule à huis-clos.

### **Objet : Convention SIG**

Monsieur Chapellier présente le projet d'avenant n°2 à la convention SIG avec Alès Agglomération. Il s'agit d'une prorogation de la convention existante, dans l'attente d'une nouvelle convention. La transmission dématérialisée des demandes d'autorisations d'urbanisme risque d'impacter l'organisation du service et par voie de conséquence les relations entre les communes adhérentes et le SIG.

L'avenant est approuvé à l'unanimité.

### **Objet : Décision de mise en vente du terrain à coté du local technique**

Monsieur Chapellier invite le conseil à débattre sur le devenir de la parcelle cadastrée AD 55, situé à coté du local technique et supportant une servitude de passage et d'aqueduc.

Le conseil, par 10 voix pour et une contre (M Plan), acte le principe de la cession de ce bien et charge le maire d'en faire faire une estimation.

### **Objet : Point avancement des travaux**

La mise en accessibilité PMR du secrétariat est finie. Il manque la partie accessibilité du foyer.

### **Objet : Organisation matérielle des élections départementales et régionales**

Monsieur Chapellier rappelle que les élections départementales et régionales se dérouleront les 20 et 27 juin. Ce double scrutin implique la tenue simultanée de deux bureaux de vote soit quatre personnes mobilisées en permanence. Un roulement est établi entre les membres du conseil.

### **Objet : Organisation d'un marché hebdomadaire**

Monsieur Chapellier fait part d'un courrier de l'association « Team Slalom, Côte & Traditions » qui souhaite organiser un marché hebdomadaire à Massanes.

Cette question ne figurant pas à l'ordre du jour, il propose au conseil de rajouter ce point aux débats. Le conseil accepte.

Deux conventions distinctes devront être passées entre la Mairie et l'association :

La première aura pour objet la délégation de l'organisation matérielle du marché par cette association, qui devra se charger des consultations prévues à l'article L 2224-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La seconde, pour la mise à disposition de la partie « buvette » du local des festivités les jours de marché.

Questions diverses

Festivités : le projet de repas du 14 juillet est annulé, le protocole sanitaire en vigueur à cette date est inconnu.

Le défibrillateur commandé, pour des raisons techniques et pratiques il sera installé au local des festivités.

L'implantation d'un dispositif ralentisseur au niveau du cimetière (RD 106) est évoquée (écluse, chicane ou coussin berlinois).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 10 minutes.